



Légende

- I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE**
 - A1: BOIS ET FORET RELEVANT DU REGIME FORESTIER
 - AS1: SERVITUDE RESULTANT DE L'INSTALLATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX
 - Protection immédiate
 - Protection rapprochée
 - Protection éloignée
 - AC1: SERVITUDES POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
 - AC4: ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN ET PAYSAGER
- II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS**
 - I4: SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES
 - Bande impactée par une ligne aérienne de 90 kV
 - Bande impactée par une ligne aérienne de 225 kV
 - I3: SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL
 - Diamètre nominal 80
 - Diamètre nominal 100
 - Diamètre nominal 150
 - Diamètre nominal 750
 - Diamètre nominal 900
 - EL7: SERVITUDES D'ALIGNEMENT